

Inauguration du Monument érigé à la Mémoire des Morts de la Force Armée de la guerre de 1940-1945

Le Gouvernement Luxembourgeois et l'Etat-Major de l'Armée Luxembourgeoise avaient décidé depuis un certain temps d'ériger un monument à la gloire des membres de la Force Armée (Compagnie des Volontaires, Gendarmerie et Police) morts pour la Patrie pendant la guerre de 1940 à 1945. Ce fut M. Lambert Schaus, Ministre de la Force Armée du 1^{er} mars 1947 au 14 juillet 1948, qui prit en mains la réalisation du monument. Il s'élève à la Place du Saint-Esprit, à gauche de l'entrée de la Caserne du Saint-Esprit, appuyé contre le corps du bâtiment. Il représente en relief un lion qui protège de ses flancs et de ses griffes le drapeau luxembourgeois. Le relief est l'œuvre du sculpteur luxembourgeois M. Gust Tremont. Au-dessus de l'inscription « Aux Héros de la Force Armée, morts pour la Patrie 1940-1945 » sont gravées les paroles de l'historien néerlandais Erycius Puteanus (1574-1646): « Luxemburgensium amplius animi quam montes et rupes valere. »

Ce fut le 10 octobre, journée vouée à la commémoration des sacrifices faits par le peuple luxembourgeois pendant la lutte contre l'occupant nazi, qu'eut lieu l'inauguration du monument en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince Félix, Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde et le Prince Charles. Assistaient en outre les membres du Corps Diplomatique ainsi que les Attachés Militaires des Ambassades des différents pays, les membres du Gouvernement, les membres du Conseil d'Etat et de la Chambre des Députés, les membres du Conseil Municipal, les représentants des autorités civiles et militaires, les représentants des Mouvements de Résistance et de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés.

A 10 heures 45, la cérémonie commença à la Place du Saint-Esprit. Après la réception de LL. AA. RR., Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de Monseigneur le Prince de Luxembourg et de Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, passa en revue les troupes des soldats, gendarmes et agents de police alignées au « garde à vous » dans le préau de la Caserne du Saint-Esprit.

Ensuite, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prit la parole en sa qualité de Ministre de la Force Armée:

« Le monument que nous allons inaugurer tantôt, doit rappeler aux contemporains comme aux générations futures l'épopée merveilleuse de l'héroïque résistance de notre Force armée. Cette résistance commença dès la première heure de l'agression. Lorsque dans la nuit du 9 au 10 mai 1940 des éléments avancés de l'ennemi, renforcés par la cinquième colonne dans le pays, tentèrent de couper les communications avec nos postes à la frontière allemande et s'approprièrent à forcer

les obstacles dressés sur les routes de l'agression, ils se heurtèrent à la défense décidée de nos gendarmes et soldats. Dans les échauffourés qui s'en suivirent, les nôtres eurent six gendarmes et un soldat grièvement blessés, six officiers, seize sous-officiers et cinquante-quatre hommes de la gendarmerie, de la police et de la troupe emmenés comme prisonniers en Allemagne. Immédiatement après l'occupation du pays, l'ennemi entreprit de transformer notre Force armée en instrument docile de ses criminels desseins. Mais il n'avait pas compté avec la dure opiniâtreté du caractère luxembourgeois au service d'un patriotisme à toutes épreuves de nos gendarmes, policiers et militaires. Fidèles à la consigne donnée par l'exemple de la Souveraine, ceux-ci organisèrent la plus opiniâtre des résistances. Rien ne parvint à ébranler la fidélité patriotique de nos hommes. Ni cajoleries, ni menaces, ni violences. Il faut rendre cette justice aux nazis qu'ils avaient développé à la perfection l'art d'humilier et de maltraiter les adversaires tombés entre leurs mains. C'est ce qu'ils appelaient la rééducation des ennemis du régime. Puisant à pleines mains dans cet arsenal des infamies, ils les appliquèrent à nos hommes. Mais écoutez plutôt une énumération, mais combien incomplète, de celles qui au début furent employées contre notre troupe: Défense formelle de résilier le contrat d'engagement militaire, obligation de salut hitlérien, interdiction du port d'insignes patriotiques, introduction de chants guerriers nazis, usage obligatoire et exclusif de la langue allemande, présence forcée à des conférences de diffusion de l'idéologie nazie, participation forcée à la Volksdeutsche Bewegung. Mais très vite l'envahisseur fit la constatation que ces mesures d'intimidation et de coercition restèrent sans effet sur l'esprit récalcitrant de nos hommes. C'est alors que le Gaulteiler résolut d'avoir recours aux grands moyens. Ils s'appellent: déportation hors du pays, dislocation des cadres, emprisonnement, camps de concentration, sévices corporels et la mort. Le 4 décembre 1940, notre Compagnie des Volontaires fut envoyée sous bonne escorte policière allemande à Weimar, pour y subir en milieu allemand une rééducation fondamentale. Quelques semaines après, les membres de la gendarmerie et de la police furent envoyés, aux mêmes fins, en d'autres endroits en Allemagne.

Arrivés à destination dans le Reich, l'uniforme luxembourgeois fut enlevé aux uns et aux autres pour être remplacé par l'uniforme allemand. Six mois après, le bataillon de Weimar fut disloqué et dispersé par groupes en Allemagne, Autriche et Yougoslavie. Mais l'esprit de résistance, qui avait animé l'ensemble de la Compagnie survécut à la dispersion. Aux actes de désobéissance individuels, qui jusque-là avaient prédominé, succédèrent bientôt des mutineries et des révoltes collectives des groupes. Un des groupes avait été incorporé de force dans les Waffen-SS à Ham-

bourg. Il fit si bien qu'en mai 1941 déjà il fut complètement disloqué et envoyé au front de Russie. Ils étaient vingt au moment d'être envoyés en Russie. La moitié n'en est jamais revenue. Sept autres refusèrent catégoriquement tout engagement. Ils furent emprisonnés successivement à Boitrop et à Vienne pour aboutir au camp de concentration d'Auschwitz.

Un groupe d'élèves-gendarmes avait été envoyé dans la localité allemande de Suhl. En août 1941, ils y refusèrent de servir sous un commandement allemand. Vingt-six furent envoyés au camp de concentration de Buchenwald, soixante-quatorze renvoyés dans leurs foyers pour y rester sous la surveillance de la Gestapo. De ces derniers, un certain nombre réussit à disparaître dans la clandestinité, trente-cinq autres furent envoyés au camp de concentration de Hinzert. Le reste fut incorporé de force dans des corps de police à l'intérieur du Reich.

En octobre 1941, un peloton du groupe qui avait été expédié en Yougoslavie refusa, lors de la distribution de l'équipement, d'y toucher. Six soldats qu'on soupçonna être les instigateurs de la mutinerie furent jetés en prison, puis internés au camp de concentration de Flossenburg.

Deux compagnies de police qu'on avait envoyées également en Yougoslavie, y furent employées avec des forces allemandes dans la lutte contre les partisans yougoslaves. Bien vite les nôtres établirent un contact amical avec les partisans. Ils renseignaient ces derniers sur les opérations projetées, tout en faisant de leur mieux pour saboter l'activité de leurs oppresseurs. Lorsque quatre d'entre eux trouvèrent la mort dans un engagement avec les partisans, tous les autres présentèrent au commandant allemand une demande collective d'être déchargé du service. La réponse fut un ordre de dislocation de la compagnie et de la dispersion de celle-ci sur différentes unités allemandes. Mais la compagnie refusa de bouger. Intervint alors la Gestapo. Elle saisit un groupe de vingt-neuf hommes et les répartit après les avoir emprisonnés un certain temps, sur les camps de concentration de Buchenwald, Sachsenhausen et Neuengamme. Dix-sept autres furent acheminés vers le camp de concentration de Dachau. Le restant fut dispersé à l'intérieur du Reich parmi des corps de police allemands.

Une autre unité, stationnée en Yougoslavie, se fit attraper en janvier 1942, le jour anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, lorsqu'elle tenait une réunion clandestine, au cours de laquelle elle manifestait sa sympathie pour la Souveraine et son mépris pour le Führer. Conséquence: l'unité fut enfermée dans une école désaffectée des mois durant. Une vingtaine d'hommes continuèrent à refuser malgré tout obstinément tout service. Ils furent expédiés en prison pour être répartis ensuite sur les camps de concentration de Sachsenhausen, Neuengamme, Flossenburg et Auschwitz.

Permettez-moi de citer un dernier trait encore parmi tant d'autres de cette lutte homérique que soutenait la poignée d'hommes de notre force

armée contre la toute puissante machine de guerre et d'oppression nazie.

En février 1942, ceux des membres de la gendarmerie, de la police et de la Compagnie des Volontaires, y compris la musique militaire, qui d'une façon ou de l'autre avaient réussi à se maintenir au pays ou à y rentrer, furent rassemblés en différentes localités du pays. Ils furent sommés de contracter un engagement volontaire dans la police allemande et de signer une déclaration de fidélité. Longtemps ils refusèrent, malgré la menace des mitraillettes de policiers allemands qui les entouraient, malgré les violences des hommes du Gauleiter et de la Gestapo. Finalement, les bourreaux allemands réussirent à extorquer un certain nombre de signatures. Mais trente-deux irréductibles gendarmes et agents de police furent entraînés au camp de concentration de Hinzert. Pour leur donner un avant-goût de ce qui les attendait, ils y furent, pour commencer, soumis, vingt-quatre heures durant, aux sévices inhumains des SS.

Mais ce qui parle un langage plus éloquent que tous ces détails, c'est le bilan chiffre des victimes héroïques de notre Force armée de 1940-1944. Sur un ensemble de quelque 800 hommes que comptaient notre gendarmerie, notre police et notre Compagnie des Volontaires, ont été, à cause de leur résistance, enfermés et torturés dans les prisons et camps de concentration allemands: 264 officiers, sous-officiers, gendarmes, policiers et soldats; sont morts pour la Patrie ou portés disparus: 1 officier et 71 sous-officiers, gendarmes, agents de police et soldats; ont réussi à rallier les armées alliées ou à gagner le maquis, soit en France, soit en Belgique: 32 soldats, gendarmes et agents de police; ont été déplacés dans des camps de déportation: 1 officier et 2 commissaires de police.

En d'autres mots: Des effectifs que comptait notre Force armée au moment de l'occupation, 45 % sont devenus directement victimes de leur lutte contre l'envahisseur du pays.

De tous les corps administratifs du pays, c'est donc sans conteste la Force armée qui a payé le plus lourd tribut à la résistance contre l'envahisseur.

Cette longue énumération de faits, je la devais aux morts et disparus, dont nous perpétuons aujourd'hui le souvenir par l'inauguration d'un mémorial digne de leur héroïsme. Je la devais aux rescapés aussi de cet effroyable calvaire. Leurs mérites seront inscrits avec leurs noms en lettres d'or dans notre histoire nationale pour l'édification patriotique des générations à venir.

Honneur à nos Héros! Nous sommes fiers d'eux. C'est par sentiment du devoir et par amour pour la liberté de leur pays qu'ils ont accepté la mort et la souffrance. Ils ont forcé et mérité l'admiration de tous ceux qui reconnaissent la supériorité des valeurs du devoir et du patriotisme. Nous avons le droit d'être fiers aussi de notre pays. Car c'est le pays, notre pays, qui a su inspirer ces ardentés et nobles passions. Nous confions aujourd'hui les noms de nos héros

à la garde du lion héraldique que la main habile de Gustave Trémont a sculpté dans la pierre luxembourgeoise. Dans leurs personnes ils ont réalisé ce que depuis notre enfance nous chantons dans notre hymne national:

"Dät aß onst Land, fir dät mir ge'f heinidden alles won,

Onst Hémechtsland, dät mir eso' de'f au onsen Hierzer dron!"

Après le discours de S. Exc. M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de la Force Armée, prononça l'allocution suivante:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Au nom des officiers, sous-officiers et membres de la Force Armée j'ose exprimer à LL. AA. RR. nos sentiments de profonde gratitude d'avoir daigné honorer de Leur auguste présence la cérémonie de ce jour. Cette marque de sympathie est une nouvelle preuve du haut intérêt que nos Souverains ont de tout temps bien voulu porter à la Force Armée; elle est de plus un réel réconfort et une consolation pour ceux de nos invités qui portent encore le deuil de leurs chers morts.

Nous apprécions particulièrement la présence parmi nous en ce moment des représentants diplomatiques et militaires des nations alliées et amies; nous leur sommes très sincèrement reconnaissants des témoignages de solidarité et d'amitié qu'ils nous apportent dans cette circonstance.

A toutes les autorités civiles et religieuses, ainsi qu'à nos anciens chefs et camarades, qui ont bien voulu s'associer à l'hommage rendu aujourd'hui à nos morts, nous présentons nos remerciements les plus sincères.

Notre gratitude s'adresse plus spécialement au Gouvernement grand-ducal qui par sa généreuse sollicitude nous a donné la possibilité de rendre à nos braves camarades le devoir de l'honneur et du souvenir et qui par ce geste a bien voulu marquer à la Force Armée son estime et sa reconnaissance.

Nous remercions également l'artiste-sculpteur M. Gust Trémont et ses collaborateurs, au talent desquels est dû le monument qui en ce lieu historique de la ville de Luxembourg symbolisera et glorifiera le noble sacrifice des martyrs de la Force Armée et la plus belle vertu du peuple luxembourgeois: la fidélité.

Je m'incline avec émotion devant les familles de nos camarades qui ne sont plus. Certes, la pieuse manifestation qui nous réunit aujourd'hui, leur rappelle de pénibles souvenirs et réveille en eux des douleurs cruelles, mais en même temps ils ont le sentiment que leurs pères, maris, fils et frères ont donné leur vie pour une noble cause et que leurs souffrances et leur sacrifice ont été la rançon de notre liberté et de notre indépendance.

Chères familles qui avez bien voulu répondre à notre invitation, soyez assurées de notre sympathie, de notre respect et de notre reconnaissance. Puissent votre douleur et votre deuil s'illuminer de ce courage et de cette fierté que vos chers disparus ont si admirablement manifesté en affrontant la suprême épreuve.

Au cours de l'hommage solennel, que M. le Ministre d'Etat vient de rendre, en termes émouvants, à nos morts, il a fait l'historique de la dure épreuve à laquelle notre Force Armée fut soumise depuis l'aube du 10 mai 1940 jusqu'au jour de la défaite allemande en 1945. Sur notre terre nationale conquise et opprimée et partout ailleurs où l'envahisseur les avait transplantés, nos gendarmes, policiers et soldats ont fait preuve d'un courage remarquable en opposant à l'ennemi leur volonté de résistance et leur effort de libération. Alors que dans une lutte gigantesque se jouait le sort de notre pays, ils n'ont pas voulu rester inactifs et assister en spectateurs au sacrifice des autres. Stimulés par le haut exemple donné par la Souveraine et son Gouvernement, ils ont abandonné cette attitude de neutralité qui nous avait été imposée et qui nous avait placés pour la seconde fois dans une situation équivoque. Ils ont voulu, avec tant d'autres de nos compatriotes, que le Luxembourg ait aussi sa part dans la grande lutte pour la liberté.

Le bilan de cette ardeur patriotique et héroïque s'est avéré, hélas, bien tragique; la liste de nos camarades qui sont morts pendant cette terrible guerre est longue. Tout à l'heure à l'appel des morts et disparus, que de noms, que de visages se réveilleront à notre souvenir et ranimeront notre émotion.

Pendant près de quatre ans j'ai subi avec beaucoup d'entre eux la longue et pénible épreuve de la captivité. J'ai partagé leurs misères et leurs souffrances et jamais je n'oublierai le splendide exemple de loyalisme, de fidélité et d'abnégation qu'ils nous ont donné en sacrifiant leurs biens, leur santé et leur vie. Puissent tous les membres de la Force Armée, officier, sous-officiers, gendarmes, agents et soldats, conserver avec moi le souvenir de ces temps exaltants où toutes les volontés étaient tendues vers un but unique: la lutte pour notre liberté violée et le salut de notre cher pays.

Il ne faut pas que nous regrettions un jour d'avoir oublié l'émouvante unité de sentiments et de sacrifices qui s'était créée derrière les barbelés des camps et à l'intérieur des murs des prisons.

Nos morts, auxquels nous avons fait des promesses, attendent de nous que nous les suivions sur le chemin du devoir et de l'honneur; ils exigent que leur témoignage d'altruisme et de solidarité soit pour toujours un élément d'union et de force au service de la patrie.

Leur souvenir est maintenant perpétué dans la pierre, qui rappellera de façon permanente leurs actions héroïques et cette grandeur qui fut la nôtre quand nous avons résisté à l'oppressur barbare et collaboré aux efforts de nos libérateurs.

Les souffrances et les deuils des quatre années d'occupation furent tels que nous avons l'impérieux devoir de nous en souvenir. N'écartons pas ce souvenir parce qu'il engendre la tristesse et fait revivre la douleur; ce serait faire mourir nos héros du patriotisme une seconde fois.

Pensons donc à eux toujours, dans nos joies, dans notre bonheur et dans notre liberté.

Rendons-leur l'hommage du souvenir en nous inspirant des paroles du grand poète belge Maurice Maeterlinck:

"Il n'y a qu'une place où nos grands morts de la guerre ne peuvent pas mourir. La place à laquelle je pense est en nous-mêmes. Elle est dans nos cœurs; elle est dans nos cerveaux qui en gardent le souvenir. Aussi longtemps que nous pensons à eux avec un amour aussi fidèle que s'ils étaient parmi nous, on ne peut réellement affirmer qu'ils nous ont tout à fait quittés."

Après l'allocation de M. le Colonel Aloyse Jacoby, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse procéda à l'inauguration du monument, en faisant tomber le drapeau luxembourgeois qui le voilait. Les rayons du soleil illuminant soudain la pierre blanche fraîchement taillée, qui figurait le lion héraldique, accentuant ses formes et soulignant son relief, firent apparaître dans ce motif le symbole du courage, de la force et de l'esprit de sacrifice le plus noble, vertu qu'il est destiné à glorifier et à perpétuer.

L'Appel aux Morts, scandé par un sourd roulement de tambours, renseigna la disparition d'un officier et de 71 sous-officiers, gendarmes, agents de police et soldats.

M. le Capitaine Jules Jost, aumônier militaire en chef, procéda alors à la bénédiction du monument qui fut suivie par l'exécution de la « Sonnerie aux Morts » par la Musique de la Garde grand-ducale.

M. le Colonel honoraire Emile Speller, ancien Chef de la Compagnie des Volontaires, s'avança ensuite vers le drapeau de l'ancienne Compagnie des Volontaires pour y attacher la « Croix de Guerre 1940-1945 », décernée à la Compagnie par arrêté grand-ducal.

Voici le texte de l'arrêté grand-ducal décernant la « Croix de Guerre » à la Compagnie des Volontaires:

« Nous Charlotte, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Force Armée et après délibération du Gouvernement en conseil;

Avons trouvé bon et entendu de décerner la Croix de Guerre 1940-1945 à la Compagnie des Volontaires pour sa résistance héroïque à l'occupant pendant la guerre de 1940-1945.

Notre Ministre de la Force Armée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 9 octobre 1948.

Charlotte.

Le Ministre de la Force Armée,
P. Dupong.

Le Lieutenant en Premier Jacoby donna lecture de la « Citation à l'Ordre du Jour » de l'ancienne Compagnie des Volontaires:

« Luxembourg, le 8 octobre 1948.

Le Général, Inspecteur général de l'Armée, cite à l'ordre du jour la Compagnie des Volontaires.

« Corps d'élite qui, de 1881 à 1940, a incarné les traditions militaires luxembourgeoises, a donné un magnifique exemple de courage, de loyalisme et de fidélité pendant les années de guerre de 1940 à 1945; a opposé aux menaces, violences et tortures de l'occupant la résistance la plus tenace et le plus noble esprit de sacrifice, se créant ainsi le droit à la reconstruction de la Patrie. »

Le Général,
Inspecteur général de l'Armée,

Félix,
Prince de Luxembourg.»

Après que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, S. Exc. M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de la Force Armée, le Général Lambert, au nom de l'Armée Belge, le Major Allaire, au nom de la Gendarmerie Belge, M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les représentants de la L. P. P. D., les délégués des anciens détenus du camp de concentration de Sachsenhausen, les représentants des « Anciens Combattants », de la Ligue « Ons Jongen », etc. eurent fleuri le Monument aux Héros de la Force Armée, la cérémonie fut clôturée par un défilé impeccable des troupes devant le Monument.